



Décision individuelle n°474/2020

Pétitionnaire : Monsieur Michail Styllas

Adresse : Vanishing Glaciers Project - EPFL ENAC IIE SBER - GR B0 421 (Batiment GR) - Station 2 - CH-1015 Lausanne

Localisation : Glacier de la Bonne Pierre , Glacier de la Pilatte, Glacier du Vallon des Etages, Glacier Blanc, Glacier Noir, Glacier du Sele

Nature de la demande : Prélèvements d'échantillons d'eau et de sédiments

Dossier suivi par : Annick MARTINET – Richard BONET

**Le Directeur de l'établissement public du Parc national des Écrins,
The Director of the public establishment of the Ecrins National Park,**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L331 4-1 et R331-63 et suivants ;
Having regard to the environment code and in particular its articles L331 4-1 and R331-63 et seq .;

Vu la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux ;
Considering the law n ° 2006-436 of April 14, 2006 relating to the national parks, the marine natural parks and the regional natural parks ;

Vu le décret n°2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins et notamment son article 3 ;
Considering Decree No. 2009-448 of April 21, 2009 adopted for the adaptation of the boundaries and regulations of the Ecrins National Park and in particular its article 3 ;

Vu le décret n°2012-1540 du 28 décembre 2012 portant approbation de la Charte du Parc national des Écrins fixant les modalités d'application de la réglementation dans le cœur (MARCoeur), notamment ses MARCoeur n°2 et 25 ;
Considering Decree No. 2012-1540 of December 28, 2012 approving the Charter of the Ecrins National Park setting out the terms of application of the regulations in the heart (MARCoeur), in particular its MARCoeur No. 2 and 25 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 février 2007 arrêtant les principes fondamentaux applicables à l'ensemble des parcs nationaux, notamment ses articles 3 et 4 ;
Having regard to the ministerial decree of 23 February 2007 laying down the fundamental principles applicable to all national parks, in particular Articles 3 and 4 ;

Considérant la demande formulée le 04 septembre 2020 ;
Considering the request made on September 04, 2020 ;

Considérant le projet Vanishing Glaciers, de recherche de la vie microbienne des cours d'eau glaciaire et comment celle-ci s'ajustera sous le changement climatique en cours et le recul des glaciers ;

Considering the Vanishing Glaciers project, researching the microbial life of glacial streams and how it will adjust under the ongoing climate change and retreating glaciers ;

Considérant que les activités de prélèvements ont une vocation scientifique ;

Considering that the sampling activities have a scientific vocation ;

Décide : Decided

Article 1 : Identité du pétitionnaire – Nature de la demande

Article 1: Identity of the petitioner - Nature of the request

Dr Michail Styllas, Mme Martina Schoen, M. Matteo Tolosano, M. Vincent De Staercke, sont autorisés à réaliser des prélèvements d'échantillons d'eau et de sédiments au niveau du Glaciers de la Bonne Pierre , Glacier de la Pilatte, Glacier du Vallon des Etages, Glacier Blanc, Glacier Noir, Glacier du Sele, dans le cadre du projet Vanishing Glaciers – recherche de vie microbienne des cours d'eau glaciaire et comment celle-ci s'ajustera sous le changement climatique en cours et le recul des glaciers ;

Le suivi comprend :

Le long des ruisseaux glaciaires. Un emplacement très proche de la glace / museau et un deuxième emplacement 200-500m en aval.

Dans chaque site, prélèvement de 300 ml d'échantillons d'eau et 450 gr d'échantillons de sédiments provenant des ruisseaux alimentés par les glaciers. Stockage ensuite ces échantillons dans de l'azote liquide et analyses de laboratoire (géochimie, isotopes, ADN, etc.).

Sur le terrain, deux expériences d'incubation, l'une pour la production bactérienne et la seconde, mesure de la respiration bactérienne avec un appareil spécial.

Dr Michail Styllas, Mrs Martina Schoen, Mr Matteo Tolosano, Mr Vincent De Staercke, are authorized to take water and sediment samples at the level of the Glaciers de la Bonne Pierre, Glacier de la Pilatte, Glacier du Vallon des Etages, Glacier Blanc, Glacier Noir, Glacier du Sele, as part of the Vanishing Glaciers project - research into microbial life in glacial waterways and how it will adjust under current climate change and the decline of glaciers ;

Monitoring includes :

Along glacial streams. A location very close to the ice / snout and a second location 200-500m downstream.

In each site, collection of 300 ml of water samples and 450 g of sediment samples from streams fed by glaciers. Then storage these samples in liquid nitrogen and laboratory analyzes (geochemistry, isotopes, DNA, etc.).

In the field, two incubation experiments, one for bacterial production and the second, measurement of bacterial respiration with a special device.

Article 2 : Prescriptions

Article 2 : Prescriptions

La présente décision est délivrée sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

1. l'acheminement du personnel se fera à pied,
2. les prélèvements se feront en perturbant le moins possible les milieux naturels,
3. les données acquises seront transmises à l'établissement public Parc national des Écrins, elles entrent ainsi dans le domaine public de façon librement consentie,

4. pour toute publication, une mention devra préciser que les recherches/images ont été réalisées dans le respect de la réglementation en vigueur dans le cœur du parc national des Écrins.
5. respect des règles en vigueur dans le cœur du parc national,

This decision is issued subject to compliance with the following requirements :

- 1. the staff will be transported on foot,*
- 2. samples will be taken while disturbing the natural environment as little as possible,*
- 3. the data acquired will be transmitted to the public establishment Parc national des Ecrins, they thus enter the public domain on a voluntary basis,*
- 4. for any publication, a mention must specify that the research / images were carried out in compliance with the regulations in force in the heart of the Ecrins National Park.*
- 5. respect for the rules in force in the heart of the national park,*

Article 3 : Durée

Article 3: Duration

La présente décision est délivrée pour pour la période comprise entre le **14 septembre et le 30 septembre 2020 inclus**.

En cas de report/modification du calendrier, le Parc national devra être préalablement informé.

*This decision is issued for the period between September **14 and September 30, 2020 inclusive**.*

In case of postponement / modification of the schedule, the National Park must be informed in advance.

Article 4 : Mesures de contrôle

Article 4: Control measures

La mise en œuvre de la présente décision peut faire l'objet de contrôles mentionnés à l'article L.170-1 du code de l'environnement, par les agents de l'établissement public du parc national des Écrins ou les agents commissionnés et assermentés compétents en la matière.

The implementation of this decision may be subject to the controls referred to in Article L.170-1 of the Environment Code, by officials of the public establishment of the Ecrins National Park or commissioned officials and sworn in competent in the matter.

Article 5 : Autres obligations

Article 5: Other obligations

Cette décision n'exonère pas des autres autorisations requises par la réglementation en vigueur dans le cœur du parc national. Il ne se substitue pas aux obligations du bénéficiaire vis-à-vis des autres réglementations en vigueur.

This decision does not exempt from other authorizations required by the regulations in force in the heart of the national park. It does not replace the obligations of the beneficiary vis-à-vis other regulations in force.

Article 6 : Sanctions

Article 6: Sanctions

Le non-respect de la présente décision ou d'une disposition prévue par le code de l'environnement ou la réglementation du parc national, expose le bénéficiaire à des sanctions administratives et des poursuites judiciaires.

Failure to comply with this decision or a provision provided for by the environmental code or the regulations of the national park exposes the beneficiary to administrative sanctions and legal proceedings.

Article 7 : Publication

Article 7: Publication

La présente décision sera notifiée et publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du parc national des Écrins (cf. : <http://www.ecrins-parcnational.fr/actes-administratifs>).

This decision will be notified and published in the collection of administrative acts of the public establishment of the Ecrins National Park (see: <http://www.ecrins-parcnational.fr/actes-administratifs>).

À GAP, le 07/09/2020

Le directeur du Parc national des Écrins



Pierre COMMENVILLE

Copies : secteur du Briançonnais
secteur de l'Oisans

La présente décision peut être contestée par recours gracieux auprès de l'autorité qui la délivre, par envoi recommandé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée dans le même délai devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

This decision may be appealed by courtesy to the issuing authority, by registered mail, within two months of its notification. It can also be contested within the same period before the territorially competent administrative court.